



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE PRATIQUE

Pour bien prendre soin de votre animal de compagnie

*Cet été, ayez
les bons réflexes !*

JUILLET 2021





À l'approche de l'été, on organise ses vacances, son budget, ses activités... Mais il faut aussi penser à son animal de compagnie. Il est impératif de penser notamment à une solution de garde de son animal de compagnie si vous décidez de partir en vacances sans lui.

En France, l'abandon est un acte passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Avec une période estivale souvent marquée par de nombreux abandons, il est donc nécessaire de le rappeler : être propriétaire d'un animal de compagnie, c'est en être responsable !

De plus avec les fortes chaleurs, les soins quotidiens doivent être adaptés.

Laisser un animal seul et trop longtemps est dangereux.

#StopAbandon



Accompagner les structures associatives et lutter contre la maltraitance :

une priorité du gouvernement

En décembre 2020, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté un plan d'actions inédit pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie.

Il vise à :

- ▶ **sensibiliser les futurs adoptants** ; par exemple avec la mise en place d'un certificat de connaissance et des interventions dans les écoles ;
- ▶ **organiser et accompagner les associations et refuges**, grâce au plan France Relance, 20 millions d'euros sont dédiés aux campagnes de soins, aux travaux de modernisation ou à l'agrandissement des refuges, ainsi qu'à la médecine vétérinaire solidaire. Plus de 280 projets locaux ont déjà pu être soutenus, et d'autres le seront très prochainement ;
- ▶ **sanctionner plus durement les actes de maltraitances** ; avec le renforcement de 2 à 3 ans des risques d'emprisonnement et l'interdiction de posséder à nouveau un animal.



**Vous croisez
un chien
ou un chat errant
ou en situation
de détresse?**

Adoptez
les bons gestes



- ▶ Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de vous faire mordre ou de stresser d'avantage l'animal, si vous devez le toucher.



Une application est disponible : Filalapat.
contact@filalapat.fr
09 77 40 40 42

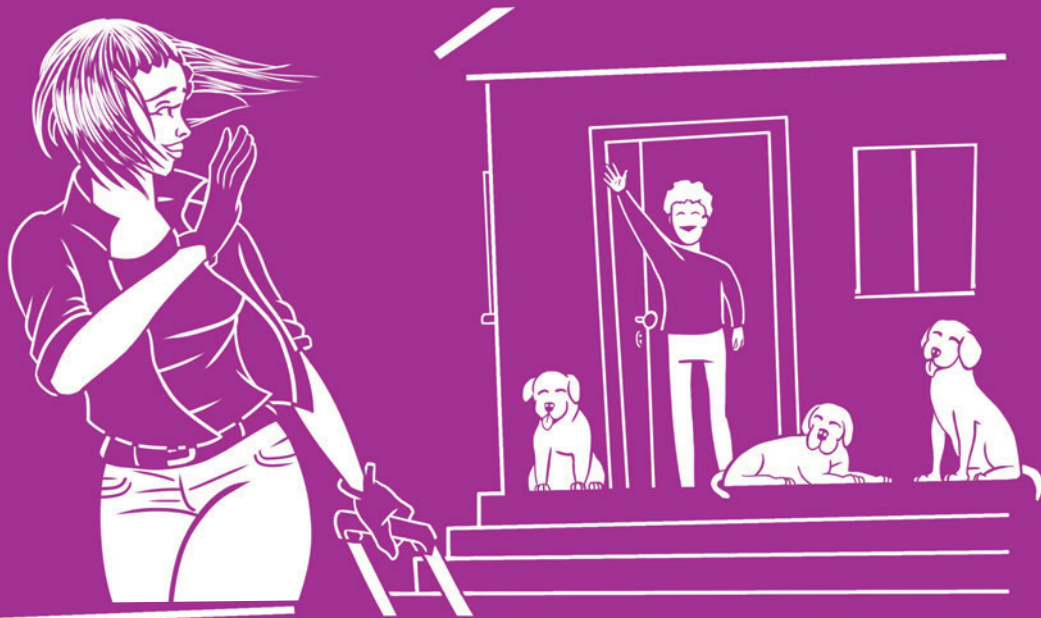
Ensuite, vous pouvez contacter :

- ▶ la mairie et/ou la police municipale pour leur signaler la situation de détresse, et si l'animal est blessé ou accidenté ;
- ▶ le refuge le plus proche ;
- ▶ les employés des stations-service et les sociétés autoroutières, souvent bien informés, et en lien avec les services des communes.

- ▶ L'I-CAD (service d'identification des carnivores domestiques) : **0810 778 778** ou effectuer en ligne une déclaration d'animal trouvé sur le site i-cad.fr/articles/animal_trouve
- ▶ Vous pouvez également conduire l'animal chez un vétérinaire, il saura l'accueillir, vérifiera s'il est identifié via un système de puce électronique et lui apportera les éventuels soins nécessaires.

**Vous partez
en vacances
sans votre
animal?**

Anticipez
la solution
de garde



Si vous partez en vacances sans votre animal de compagnie, il faut anticiper et penser à des solutions de garde adaptée à son budget et à son animal : pension, garde à domicile, entraide...

1

METTRE SON ANIMAL DANS UNE PENSION

- ▶ Cela consiste à héberger votre animal dans des locaux spécifiquement conçus à cet effet. La **santé et le bien-être des animaux** sont garantis par des professionnels contrôlés et déclarés auprès des services vétérinaires.



Sandrine Arcizet,
présentatrice de l'émission
Les animaux de la 8

« Si malheureusement vous ne pouvez pas l'emmener avec vous en vacances. Pas de panique, il existe des tas de solutions de garde pour votre animal afin

de partir l'esprit tranquille. Les pensions ou hôtels pour animaux : votre animal séjournera dans un box ou dans une chambre seul ou à plusieurs. Tout est mis en œuvre pour le bien-être de l'animal. Toilettage, câlins et activités sont quotidiennement proposés pour leur plus grand bonheur. Les visites à domicile : il existe de nombreux sites internet proposant des services de gardiennage, avec des personnes qui se rendent une plusieurs fois par jour chez vous pour nourrir votre chien ou votre chat, les distraire, les sortir quand c'est nécessaire. L'échange entre particuliers : il s'agit de sites internet sur lesquels on peut s'inscrire gratuitement. Ensuite on entre en contact avec des personnes qui gratuitement acceptent de garder votre animal. Mais également, la famille d'accueil ou encore la garde d'animaux à domicile. »

- ▶ La mise en pension suppose néanmoins que votre animal supporte bien le contact avec d'autres animaux.

2 FAIRE GARDER SON ANIMAL À DOMICILE

- ▶ Cette solution permet à l'animal de conserver ses repères et son environnement.
Le *pet sitter*, ou gardien, s'occupe de votre chien ou chat soit en s'installant chez vous, soit par des visites quotidiennes.

3 FAIRE JOUER L'ENTRAIDE : LA GARDE ÉCHANGÉE

- ▶ Ce mode de garde consiste en un échange de bons services entre détenteurs d'animaux de compagnie ou proches.
- ▶ Il est recommandé de rencontrer la famille d'accueil avant pour s'assurer que le cadre soit adapté, particulièrement s'il est question de cohabiter avec d'autres animaux (bonne entente, vaccins...).



Attention :
pour la santé de votre animal et de celle des autres, il est obligatoire que ses vaccinations soient à jour. Renseignez-vous au moins 1 mois avant de le faire garder.



May Chan Koung, propriétaire de Malcolm The Akita & Mandel Lynx « Pour préparer les vacances avec ses animaux, rien de mieux qu'une bonne organisation. Il est conseillé de regarder en amont les lieux pet friendly et autorisés aux animaux pour savoir dans quels coins aller se balader sans contraintes. Les périodes de la journée les plus chaudes sont déconseillées afin d'éviter un coup de chaleur. De nombreux lieux de vacances permettent à nos animaux de passer de belles vacances à nos côtés... Quoi de mieux que de partir en famille pour créer un lien fort avec eux? ». [@malcolm_the_akita](#) et [@mandel.lynx](#)

Vous faites face à de fortes chaleurs ?

Prenez des précautions

- ▶ Pensez à renouveler fréquemment l'eau mise à sa disposition (toutes les 4 heures).
- ▶ Assurez-vous qu'il mange à sa faim et en quantité raisonnable.
- ▶ Continuez de lui faire faire une activité physique (jeu, promenade...) tout en étant raisonnable.
- ▶ Garantisiez-lui un accès à l'ombre et à des pièces fraîches.
- ▶ Ne laissez jamais votre animal seul dans votre véhicule.
- ▶ Vérifiez l'état de ses coussinets face à la chaleur et le revêtement des sols.
- ▶ Soyez vigilants aux signes de déshydratation (fatigue excessive, difficulté à s'alimenter...).



En cas de doute, n'hésitez pas à contacter un professionnel de médecine vétérinaire.



Yoann Latouche, chroniqueur sur C8, expert animalier

« Hydratez-les ! Ça paraît évident mais c'est important de le rappeler. L'animal doit avoir un accès illimité à l'eau et doit pouvoir s'hydrater facilement. Pour cela, remplissez régulièrement sa gamelle d'eau ou laissez-en plusieurs pour tenir toute la journée si vous n'êtes pas au domicile ». [@yoannlatouche](#)



**Vous voyagez
avec votre
animal ?**

Pensez
à ses papiers
et à ses vaccins



Voyager dans ou en dehors de l'Union européenne avec son animal de compagnie se prépare à l'avance.

1 AVANT LE VOYAGE

- ▶ Informez votre vétérinaire de votre voyage ; il vous donnera des conseils spécifiques (ex. traitements antiparasitaires).
- ▶ Notez les coordonnées d'une clinique vétérinaire en cas d'urgence sur votre lieu de séjour.

- ▶ **À L'ÉTRANGER** Mettez à jour ses vaccins et ses papiers : lui aussi a besoin d'un passeport pour voyager à l'étranger.
- ▶ Prenez avec vous les papiers de votre animal (carte d'identification, carnet de santé, et ordonnances).
- ▶ Si vous prenez l'avion, renseignez-vous auprès de la compagnie de voyage ou auprès de la compagnie aérienne des conditions à respecter pour le transport de l'animal.



Votre animal doit obligatoirement être identifié, à jour de sa vaccination antirabique et avoir un passeport européen fourni et rempli par un vétérinaire.

- ▶ **À L'ÉTRANGER** Seule la puce électronique est reconnue comme moyen d'identification

pour les voyages au sein de l'Union européenne, sauf pour les animaux identifiés par tatouage avant cette date.

- ▶ **À L'ÉTRANGER** N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre vétérinaire, car certains pays imposent des mesures obligatoires supplémentaires.

Ces informations peuvent s'obtenir auprès des ambassades des pays concernés, et également sur des sites internet spécialisés. Exemple : anivetvoyage.com

2 PENDANT LE TRANSPORT

- ▶ Protégez votre animal de la chaleur excessive : même pour un court instant, ne le laissez pas enfermé dans votre véhicule ou dans un environnement non tempéré même s'il dispose de suffisamment d'eau et si le véhicule a les fenêtres entrouvertes.
- ▶ Si votre animal ne supporte pas bien les trajets en voiture ou en train, renseignez-vous auprès

de votre clinique vétérinaire. Des solutions médicales existent pour vous faciliter les trajets.

- ▶ N'oubliez pas de proposer régulièrement de l'eau fraîche à votre animal et de sortir votre chien pour qu'il se dégourdisse. Les chats supportent souvent mal le stress du transport, il est conseillé de ne pas les sortir de leur cage. Vous pouvez aussi mouiller fréquemment le corps de votre animal pour le rafraîchir ou couvrir sa cage avec un linge mouillé.



Solène Chavanne, chroniqueuse animaux sur LCI & fondatrice de *Mon Chat Pitre* « Pour que le trajet des vacances se passe bien pour vous et votre compagnon, voici quelques conseils. Prévoir une caisse de transport pour sécuriser, rassurer votre animal et éviter tout risque d'accident, l'hydrater régulièrement avec de l'eau, éviter les courants d'air

ou la climatisation trop forte. Vous pouvez mettre un linge mouillé sur sa caisse de transport ou utiliser un tapis rafraîchissant spécial animaux et pensez à le promener régulièrement. Comme vous il a besoin de se dégourdir les pattes ».

[@SoleneChavanne](#)

3 RETOUR DE VOYAGE

- ▶ **À L'ÉTRANGER** Les services des douanes françaises vérifient que l'animal de compagnie répond aux conditions sanitaires obligatoires (identification, vaccination...).
- ▶ **À L'ÉTRANGER** Les compagnies aériennes (et autres transporteurs) peuvent également demander au propriétaire des justificatifs sur ces conditions sanitaires.

Contacts utiles

Trouver un vétérinaire

Ordre national des vétérinaires

→ veterinaires.fr

Syndicat national des vétérinaires
d'exercice libéral (SNVEL)

→ veterinaireliberal.fr

Identifier un animal

I-CAD – Identification des carnivores
domestiques

→ i-cad.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR